

COMPTE-RENDU

SEANCE DU 05/07/2019

Date convocation : 01/07/2019

Date affichage : 01/07/2019

Nombre de membres :

en exercice :	19
présents :	14
absents excusés représentés	2
absent excusé	1
absentes :	2
de votants :	16

L'an deux mille dix-neuf, le cinq juillet à dix-huit heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur BOURNEL Pierre, Maire.

PRESENTS

M. BOURNEL Pierre

M. PION Jean-Paul

M. TRIJOLET-LASSUS Tony

Mme MONNIER Aline

M. CARME Jean

Mme WISNIEWSKI Anne

Mme DA COSTA OLIVEIRA Valérie

Mme DZALIAN Irène

M. BARTHELEMY-GRAMS Laurent

M. BERTET Jean-Marie

M. WEGBECHER Franck

M. ARNAUD Elie

Mme PAPILLON Françoise

Mme BOUVET Nicole

ABSENTS EXCUSES

Mme CHARUE Jeannine (pouvoir donné à M. BOURNEL Pierre)

REPRESENTES

M. FABRE Michel (pouvoir donné à M. BERTET Jean-Marie)

ABSENT EXCUSE

M. GENOVESI Alain

ABSENTES

Mme GUESDON Cécile

Mme RIFFARD Yolande

Les conditions du quorum sont réalisées.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent BARTHELEMY-GRAMS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h.

ORDRE DU JOUR

PROCES VERBAL

- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2019

ADMINISTRATION GENERALE

- Modification de la délibération n°141-2018 du 07/12/2018 portant sur l'approbation des tarifs municipaux pour l'année 2019 : tarification « Salles & matériel »
- Adoption des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM)

- Constitution du Comité de Pilotage du RAM : désignation des représentants
- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Médoc Atlantique dans le cadre d'un accord local

URBANISME/GESTION DU DOMAINE COMMUNAL/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Autorisation de l'achat des parcelles n° BC14, BC15 et BC16, Route de Courreau (annule et remplace la délibération n°34-2019 du 29/03/2019)
- Convention de servitude de passage de canalisation d'assainissement au profit de la SCI PAS DE BELLOC sur la parcelle DL145

RESSOURCES HUMAINES

- Création d'emploi permanent à temps complet dans le cadre d'un avancement de grade et promotion interne et création d'emploi permanent à temps complet

FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE/SUBVENTION/DSP

- Budget Annexe SPANC – Décision Modificative n°1 – Annule et remplace la délibération n°116-2019 du 17/05/2019
- Budget Annexe Eau et Assainissement – Décision modificative n°2
- Autorisation d'engagement de dépenses au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »



Sujet ajouté à l'ordre du jour

- Versement d'une avance de trésorerie du Budget Principal au Budget Annexe Eau et Assainissement

L'ajout du sujet à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.



Sujet retiré de l'ordre du jour

- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Médoc Atlantique dans le cadre d'un accord local

Le retrait du sujet à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présents.



DECISIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des délégations qui lui sont accordées, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code des Collectivités Territoriales, il a pris dix décisions depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- DC N°25/2019 portant attribution d'un marché public de fourniture d'électricité pour les puissances supérieures à 36Kva à l'entreprise EDF :
 - pour le prix unitaire total de la fourniture suivant : Heure Pleine Hiver 0,879€/kWh, Heure Creuse Hiver 0,5581€/kWh, Heure Pleine Eté 0,5792€/kWh, Heure Creuse Eté 0,4482€/kWh
 - pour le prix d'abonnement fixé à 22,833€/mois/site
- DC N°26/2019 portant attribution du marché public de travaux d'aménagements sécuritaires sur la RD 101 et RD102 à l'entreprise ADE TP pour un montant de 114 977,30 € HT
- DC N°27/2019 portant signature de l'avenant n°01 au marché de travaux d'aménagement d'un espace collaboratif dans l'ancien office de tourisme, lot n°09 « Plomberie/Sanitaires » à l'entreprise CPCV pour un montant en plus-value de 538,68€ HT portant le prix du marché à 7 795,38€ HT
- DC N°28/2019 portant signature de l'avenant n°01 au marché de travaux d'aménagement d'un espace collaboratif dans l'ancien office de tourisme, lot n°07 « Revêtements de sols/Faïences » à l'entreprise LARRIEU pour un montant en plus-value de 3 065,97€ HT portant le prix du marché à 16 502,27€ HT
- DC N°29/2019 portant signature de l'avenant n°01 au marché de travaux d'aménagement d'un espace collaboratif dans l'ancien office de tourisme, lot n°02 « Etanchéité des façades » à l'entreprise LARRIEU pour :
 - la régularisation du montant du marché pour un montant de + 12 558 € HT portant le prix du marché à 26 659,10€ HT
 - pour un montant en plus-value de 1 300€ HT portant le prix du marché à 28 259,10€ HT
- DC N°30/2019 annule et remplace la décision DC N°27/2019 portant signature de l'avenant n°01 au marché de travaux d'aménagement d'un espace collaboratif dans l'ancien office de tourisme, lot n°09 « Plomberie/Sanitaires » à l'entreprise CPCV

pour un montant en plus-value de 118,68€ HT portant le prix du marché à 7 375,38€ HT

- DC N°31/2019 portant signature de l'avenant n°01 au marché de travaux d'aménagement VRD de la RD101 Route d'Hourtin, lot n°01 « VRD et Espaces Verts » pour un montant en plus-value de 34 900,70€ HT portant le prix du marché à 946 650,32€ HT
- DC N°32/2019 portant signature de conventions de prestations de services pour l'opération Cap 33 saison 2019, du 1^{er} juillet 2019 au 31 août 2019, avec les associations Arc Aventure, Bliss Yoga, Kokoloco et Cap Monta
- DC N°33/2019 portant signature de l'avenant n°01 au marché de travaux d'aménagement d'un espace collaboratif dans l'ancien office de tourisme, lot n°01 « Gros-œuvre/Aménagement extérieurs » pour un montant en plus-value de 6 400,00€ HT portant le prix du marché à 55 343,39€ HT
- DC N°34/2019 portant signature d'une convention d'occupation à titre gratuit par l'association « Le Cube Coworking Montalivet » d'un bâtiment communal situé au 25 boulevard du Front de Mer, à destination d'un tiers-lieu, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2021.

Il est envisagé, à l'issue de la 1^{ère} année, une redevance modérée et progressive en fonction du modèle économique de l'association.



PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 mai 2019 est soumis au vote du Conseil Municipal.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.



ADMINISTRATION GENERALE

118-2019 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°141-2018 DU 07/12/2018 PORTANT SUR L'APPROBATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2019 : TARIFICATION SALLES ET MATERIEL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la modification tarifaire « Salles et matériel » précédemment présentées à compter du 1^{er} juillet 2019.

119-2019 - ADOPTION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU MEDOC (SIEM)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** les statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc annexés à la présente délibération

La décision sera notifiée au Président du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc

120-2019 – CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE DU RAM : DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **De DESIGNER** Monsieur Pierre BOURNEL, Maire, en qualité de représentant titulaire au Comité de Pilotage du RAM ;
- **De DESIGNER** Madame Françoise PAPILLON, en qualité de représentant suppléant au Comité de Pilotage du RAM

URBANISME/GESTION DU DOMAINE COMMUNAL/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

121-2019 – AUTORISATION DE L'ACHAT DES PARCELLES BC N°14, BC N°15 et BC N°16 ROUTE DE COURREAU (annule et remplace la délibération n°34-2019 du 29/03/2019)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **de CONFIRMER** vouloir acquérir les parcelles BC n°14, BC n°15 et BC n°16 au prix fixé à l'amiable de 235 000 € TTC

- **de DONNER SON ACCORD** pour l'achat des parcelles susmentionnées pour 235 000 € TTC.

- **de CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches et de signer tout acte ayant trait à cette transaction.

122-2019 - SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE LA SCI DU PAS DE BELLOC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la servitude de passage de canalisation d'eaux usées souterraines sur la parcelle DL n°85, au profit de la SCI DU PAS DE BELLOC.
- **D'AUTORISER** la SCI DU PAS DE BELLOC à effectuer les travaux de passage de la canalisation d'assainissement avant la signature de l'acte.
- **DE PRÉCISER** que les frais de géomètre et relatifs à l'acte notarié seront intégralement pris en charge par la SCI DU PAS DE BELLOC.

RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Laurent BARTHELEMY quitte la séance à 18h18.

Monsieur le Maire désigne Madame Valérie OLIVEIRA pour reprendre le secrétariat de la séance du Conseil Municipal suite à son départ.

123-2019 – CREATION D’EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET DANS LE CADRE D’UN AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE ET CREATION D’UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **DÉCIDE** la création, à compter du 01/08/2019 :
 - o d’un emploi permanent à temps complet de rédacteur, la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d’emplois concerné
 - o d’un emploi permanent à temps complet d’agent de maîtrise, la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d’emplois concerné
- **DÉCIDE** la création, à compter du 01/09/2019 :
 - o d’un emploi permanent à temps complet de brigadier-chef principal, la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d’emplois concerné
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement ainsi que la mise en œuvre des procédures afférentes
- **CHARGE** Monsieur le Maire de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE/SUBVENTION/DSP

124-2019 – BUDGET ANNEXE SPANC – DECISION MODIFICATIVE N°1 (annule et remplace la délibération n°116-2019 du 17/05/2019)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l’unanimité DÉCIDE :

- **D’ADOPTER** la décision budgétaire modificative n°1 du Budget Annexe SPANC ci-dessus exposée.

125-2019 - VERSEMENT D’UNE AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l’unanimité DÉCIDE :

- **De VALIDER** l’avance de trésorerie du Budget Principal au Budget Annexe « Eau et Assainissement » d’un montant de 42 000€

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mobiliser l'avance de trésorerie par le biais d'un certificat administratif sur une période courant jusqu'au 31 décembre 2019 au plus tard ;
- **De CHARGER** Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier de l'exécution de la présente délibération.

126-2019 BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** la décision budgétaire modificative n°2 du Budget Annexe Eau et Assainissement de la commune ci-dessus exposée

127-2019 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES AU COMPTE 6232 FETES ET CEREMONIES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la prise en charge de l'ensemble des dépenses susnommées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h27.